

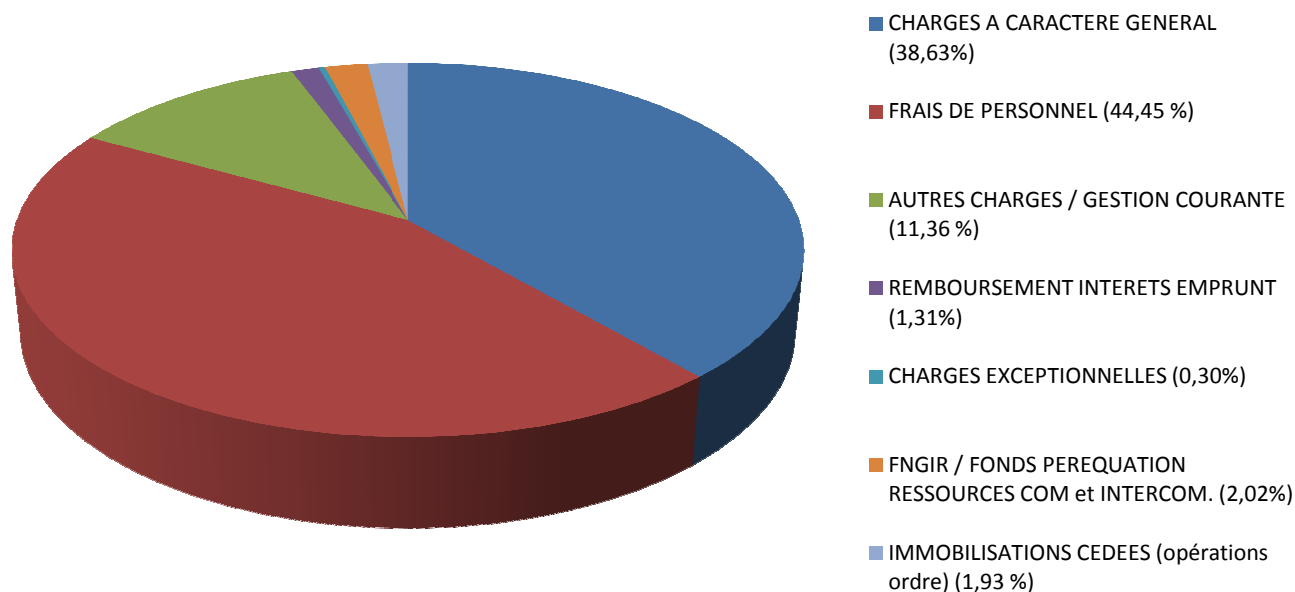
COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Au 31 décembre 2017, le résultat de clôture de la commune de CROUY SUR OURCQ s'est décomposé comme suit :

Section d'investissement :	- 200 997,98 €
Section de fonctionnement :	1 418 045,28 €.

SECTION de FONCTIONNEMENT

DEPENSES de FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2017



Au cours de l'année 2017, les dépenses de fonctionnement ont été égales à 962 655,80 € et se sont réparties comme suit :

Les frais de personnel (charges patronales incluses), **le remboursement de la dette** constituent des dépenses incompressibles et obligatoires. Pour l'année 2017, ces dépenses ont représentées 45,29 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Frais de personnel (salaires et charges patronales)	423 500,16 €
Remboursement des emprunts (intérêts)	12 486,14 €

Les autres dépenses à caractère général (eau, gaz, électricité, fournitures scolaires, entretien des terrains, des voies et réseaux, des bâtiments, primes d'assurance, transports, ...) se sont élevées à 368 003,38 € et ont représentées 33,23 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Détails – divers articles budgétaires :

Electricité (<i>article 60612</i>) :	86 160,57 €
Fournitures scolaires (<i>article 6067</i>) :	13 203,54 € (il est alloué une somme égale à 57,00 € par enfant scolarisé au sein des écoles maternelle et élémentaire)
Entretien bâtiments (<i>article 61522</i>) :	53 689,94 €
Entretien voies et réseaux (<i>article 61523</i>) :	10 778,44 €
Primes assurances (<i>article 616</i>) :	29 422,70 €
Fêtes et cérémonie (<i>article 6232</i>) :	17 954,00 €
Transport collectif (<i>article 6247</i>) (sorties scolaires) :	2 926,00 €

Il a été reversé 7 494,00 € au **FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)** et 11 502,00 € au titre du **fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales**, soit 1,97 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les autres charges de gestion courante ont représenté 11,24 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit 108 188,87 €.

Détails – divers articles budgétaires

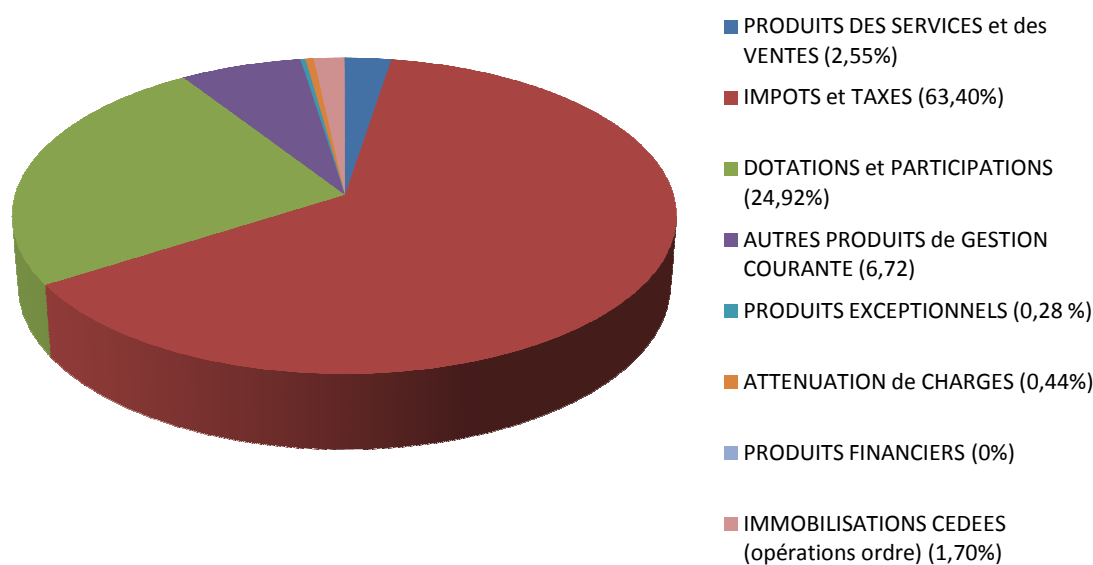
Indemnités Maire et Adjointes (articles 6531 6533 et 6534) : 49 669,94 €

Contribution organismes de regroupement (article 65548) : 18 513,11 €

Subvention CCAS (article 657362) : 3 000,00 €

Subvention Associations (article 6574) : 21 100,00 €

RECETTES de FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2017



Durant l'année 2017, la commune de CROUY SUR OURCQ a perçu 1 065 562,03 € en recettes réelles de fonctionnement.

Au premier rang des recettes figurent les impôts et taxes qui représentent 63,40 % des recettes réelles, soit 675 513,25 €.

Taxes foncières et habitation : 511 040,00 €

Attribution compensation CCPO : 93 478,00 €

Taxes / Droits de mutation : 69 034,25 €

Les autres recettes versées par l'Etat sont la Dotation Globale de Fonctionnement : 156 173,00 €, la dotation de solidarité rurale : 32 120,00 € et la dotation nationale de péréquation : 16 909,00 €.

Les autres principales recettes de fonctionnement proviennent des revenus des immeubles : 62 471,50 €, des redevances d'occupation du domaine public communal : 19 682,13 €, les locations de droits de chasse : 5 890,00 €.

SECTION d'INVESTISSEMENT

DEPENSES d'INVESTISSEMENT

En 2017, les dépenses réelles de la section d'investissement ont porté sur l'acquisition des parcelles cadastrées AD 170, 250, 252 et 285, situées à proximité de la mairie, l'aménagement du cimetière (allées et portails), l'amélioration des équipements publics (renforcement réseau éclairage public, pose d'un garde-corps rue de la Cavée au hameau de Fussy) et l'acquisition de divers matériels (matériel de voirie, informatique, mobilier...). Le remboursement du capital des emprunts figure également à la section d'investissement (54 088,91 €).

Dépenses réelles d'investissement : 359 572,69 €

Remboursement / Trop perçu TLE : 615,00 €

Remboursement / Emprunts (chapitre 16) : 54 088,91 €

Frais d'études (chapitre 20) : 27 103,76 €

Immobilisations corporelles (chapitre 21) : 277 765,02 €

dont :

Terrains bâtis : 203 469,95 €

Bâtiments scolaires : 1 501,40 €

Cimetière communal : 23 031,06 €

Autres bâtiments publics : 1 506,00 €

Réseaux de voirie : 17 082,00 €

Réseau d'électrification : 13 807,21 €

Matériel et outillage de voirie : 3 723,80 €

Matériel de bureau et informatique : 4 957,91 €

Mobilier : 5 787,69 €

Autres immobilisations : 2 898,00 €

RECETTES d'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement, en 2017, soit 195 589,38 €, se sont décomposées comme suit :

Opérations financières (143 546,08 €)

FCTVA (Remboursement TVA sur dépenses 2015) : 53 491,93 €

Taxe aménagement : 14 732,75 €

Financement / Déficit Investissement (prélèvement section fonctionnement) : 75 321,40 €

Opérations d'équipement (52 043,30 €)

SUBVENTIONS :

Etat

Fonds parlementaire (Acquisition parcelles) 40 000,00 €

DETR (allée cimetière) 3 049,37 €

DETR (portails cimetière) 5 168,78 €

Autres financeurs publics

SDESM : 3 825,15 €